

DEPARTEMENT  
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE –

Envoyé en préfecture le 06/04/2022  
Reçu en préfecture le 06/04/2022  
Affiché le   
ID : 059-265904565-20220404-N0404202211-DE

ARRONDISSEMENT  
De DOUAI

## COMMUNE de PECQUENCOURT

### EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### OBJET

Délibération N°11  
Projet RSA  
Action collective

L'An Deux Mille Vingt Deux.  
Le 4 avril 2022 à 17 H 15.  
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.  
Votants 14 dont 3 procurations.

#### PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – OUAZZI Omar - BELHADRI Youssef – VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles.  
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale - FROMONT Fabienne - CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise - INTURRISI Virginie – MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT Thérèse.  
Procurations : Monsieur LASSON Jean-Marie à Monsieur PIERRACHE Joël  
Monsieur STALLONE Etienne à Monsieur BELHADRI Youssef.  
Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna.

Secrétaire de séance : Madame MAZAGRAN Rosanna.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'au titre de l'accompagnement du public allocataire du RSA, le Centre social souhaite renouveler sa demande de subvention auprès du département. Le projet a été articulé autour d'axes prioritaires préalablement définis avec les partenaires sociaux :

- La mobilité : action autour du déplacement en transport en commun, actions hors Pecquencourt, information sur les dispositifs existants (aide au permis, location de scooter).
  - Le numérique : atelier d'initiation informatique, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, aide pour postuler en ligne.
  - La confiance en soi : atelier conseil en image, de bien-être.
- Le Centre Social a sollicité une subvention à hauteur de 12000€ par an auprès du Département pour l'année **2022/2025**.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à approuver le projet déposé et d'accepter les dépenses qui en découleront en cas d'accord de financement.

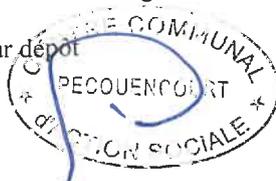
**La Commission Administrative,**  
**Après délibération,**  
**A L'UNANIMITE des voix**

**AUTORISE** Monsieur le Président à approuver le projet comme mentionné ci-dessus.

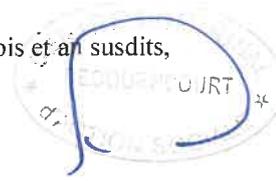
**AUTORISE** : Monsieur le Président à prendre en charges les dépenses.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt  
Et publication en Sous Préfecture  
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.